

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Avant de bénéficier des prestations proposées nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Ces conditions prennent effet au moment de l'acceptation de votre réservation. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

CONDITIONS DE RESERVATION

- La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de location lors de la réservation en ligne.
- La réservation d'un emplacement camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
- Tout mineur doit être accompagné de ses parents ou tuteur légal.

NOMBRE DE PERSONNES

- Le nombre de personnes est limité au maximum à 6 par emplacement.
- Le camping se réserve le droit d'ajouter un supplément ou de refuser l'accès au camping, aux groupes de personnes se présentant avec un nombre de participants supérieur au nombre déclaré lors de la réservation.

FRAIS DE RESERVATION

- Les frais de réservation sont offerts pour les séjours en location
- Ils s'élèvent à 17€ pour les séjours camping pour les séjours de juillet-août.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Un acompte de 30% vous sera demandé pour toute réservation effectuée plus de 30 jours avant le début du séjour. Le solde sera à régler au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour.
- Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant la date de début du séjour, la totalité du règlement doit être versé au camping au moment de la réservation.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

- Sans nouvelles de votre part, indiquant un retard de votre arrivée, l'hébergement deviendra à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

2. Arrivée tardive ou départ anticipé

- Aucune réduction ne sera accordée dans le cas d'une arrivée tardive ou d'un départ anticipé.
- Pour les séjours camping, et dans le cas où votre séjour n'est pas encore soldé, nous ne tiendrons en aucun cas compte de ces modifications lors de notre facturation.

3. Annulation de votre séjour

- Toute annulation doit être signalée au camping par écrit dès que possible.
- Le camping n'effectue aucun remboursement en cas d'annulation. Il vous faut donc vous référer aux conditions de remboursement de l'assurance annulation, pour ceux qui y ont souscrit.

VOTRE SEJOUR

1. Arrivée

- Les jours d'arrivée pour les locations : le samedi, dimanche et mercredi
- Jours d'arrivée pour les séjours camping : tous les jours.
- Vous pourrez disposer de votre mobil-home à partir de 14h30, un chèque de caution vous sera demandé. Concernant les emplacements camping, ils seront disponibles à partir de 12h00.

2. Pendant votre séjour

- Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc. et dans le cas d'incident relevant de la responsabilité civile du vacancier.
- Tous les clients doivent respecter le règlement intérieur.
- Tout visiteur ou personne supplémentaire doit être déclaré à la réception du camping.

- Chaque client en titre est responsable des nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

3. Départ

- Les mobil-homes devront être libéré avant 10h00 du matin. Le logement devra être restitué en parfait état de propreté et tout objet cassé ou détérioré vous sera facturé.

- La caution vous sera remise en fin de séjour après un état des lieux. Le camping se réserve le droit de retenir sur la caution, un forfait ménage de 50€ ou la somme correspondant aux dégradations causés pendant votre séjour.
- Un complément pourra vous être demandé dans le cas où le montant de la caution serait insuffisant.

ANIMAL

- Les animaux sont acceptés moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour.

LITIGE

- Les litiges éventuels sont de la compétence exclusive du Tribunal de La Roche-sur-Yon.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

- Les informations que vous nous communiquez au moment de votre réservation sont confidentielles et ne seront à aucun cas transmises à des tiers.
- Conformément à la loi informatique et des libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il vous suffit de nous faire part de votre demande par écrit.

REGLEMENT INTERIEUR

Le fait de séjourner sur le terrain implique l'acceptation des dispositions du règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur.

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camping, doit au préalable présenter au responsable du bureau d'accueil, ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police.

- **Installation** : la tente, la caravane ou le camping-car et le matériel s'y afférant doivent être installés à l'emplacement indiqué par le gestionnaire. L'ordre et la propreté doivent être maintenus aux alentours.
- **Bureau d'accueil** : ouvert de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h, on y trouvera tous les renseignements sur les services du camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.
- **Bruit et silence** : les usagers du camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Le silence doit être total entre 22h30 et 07h30.
- **Visiteurs** : les visiteurs peuvent être admis dans le camping sous la responsabilité de ceux qui les reçoivent. Ils doivent demander au bureau d'accueil l'autorisation de pénétrer sur le terrain en indiquant qui ils vont voir. Si la visite dure plus de 2 heures, ceux-ci sont tenus au règlement d'une redevance de séjour suivant le tarif affiché.
- **Circulation et stationnement des véhicules** : A l'intérieur sur le camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10km/h. La circulation est interdite entre 22h30 et 07h30. Le nombre de véhicule est limité à 1 par emplacement, et celui-ci ne doit pas être stationné en dehors de l'emplacement.
- **Tenue et aspect des installations** : chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de creuser le sol, de jouer au ballon sur les emplacements, de couper les branches, etc....
- **Sécurité** : Les extincteurs sont à la disposition de tous. Une trousse de première urgence se trouve au bureau d'accueil. Bien que le gardiennage du camping soit assuré jour et nuit, les usagers sont invités à prendre les précautions habituelles.
- **Vol** : La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau.
- **Téléphone** : Les appels téléphoniques vous seront transmis sous forme de « message écrit vous concernant », à retirer au bureau d'accueil. Sauf extrême urgence, aucun message ne sera transmis entre 19h et 9h.
- **Vos activités** :
 - Gratuite : aire de jeux pour enfants, ping-pong. Suivant la saison : soirées dansantes pour adultes au bar, piscine couverte, piscine de plein air et pataugeoire chauffées avec toboggan aquatique. Animations diverses.
 - Payantes : soirées repas, soirées spectacles
 - Autres services : jetons pour machines à laver et sèche-linge payant, cartes postales, timbres.